SSP
ENSEIGNEMENT
LETTRE D'INFORMATION DU SYNDICAT DES SERVICES PUBLICS

NON AUX COUPES BUDGÉTAIRES !

№61 SEPTEMBRE 2025

En avril dernier, le Conseil d'État a annoncé des "mesures d'assainissement" immédiates. Le DEF a donc procédé à des coupes sur le budget 2025: gel d'une période de l'enveloppe pédagogique (DGEO), diminution drastique du personnel de nettoyage et suppression des poubelles dans les classes (DGEP), annulation de la revalorisation du statut des enseignant.es de musique et d'arts visuels des gymnases, diminution d'achat de matériel pédagogique, diminution du budget alloué aux bibliothèques scolaires, etc.

Ce n'est que le début car, pour 2026, le Conseil d'État devra économiser 300 à 400 millions. Nous ne savons pas encore comment ces coupes seront mises en œuvre au DEF. Mais l'annonce de la diminution de la subvention à l'UNIL (24 millions) et du budget de la santé (20 millions) laisse augurer de la violence de ce qui nous attend. Le risque est grand que les droits acquis soient aussi attaqués (annuité et indexation). Ces mesures d'austérité ne sont pas là par hasard. Elles sont le fruit de choix politiques de cadeaux fiscaux aux plus fortuné.es depuis 15 ans.

Cette attaque violente contre les services publics intervient dans un contexte où l'école manque déjà de ressources. Ce printemps, ce sont plus de 500 enseignant.es des classes 1-2P qui ont manifesté pour exprimer leur ras-le-bol. De nombreux.ses enseignant.es se sentent épuisé.es. Ce constat dépasse largement le personnel des classes 1-2P: les conditions de travail dans l'enseignement se dégradent. Les signes sont nombreux: la gestion de la classe s'avère souvent difficile et nécessite plus de temps. Il n'est plus rare que des collègues soient engagé.es en CDD et/ou n'aient pas les titres requis. Le travail d'accompagnement des élèves en-dehors des heures d'enseignement est en hausse sans être suffisamment reconnu. Ces facteurs font peser des risques pour la santé. Au niveau européen, une étude révèle que le stress chronique, l'anxiété, l'épuisement émotionnel, la dépression et le burn-out ont augmenté chez le personnel des écoles. Nous ne disposons pas de chiffres officiels sur la santé des enseignant.es vaudois.es. En revanche, nous constatons que de plus en plus d'enseignant.es souffrent de leur travail. Au SSP, nous constatons une recrudescence de litiges individuels en lien avec des problèmes de santé liés au travail. Bien que la DGEO, par exemple, ait un dispositif interne d'accompagnement des absences longue durée, celui-ci ne permet pas de réellement soutenir la personne en arrêt. Nous y reviendrons dans une prochaine Lettre Info.

Le DEF refuse de parler de «démantèlement» des services publics et se veut rassurant. Mais ne nous y trompons pas: nous sommes déjà quotidiennement en train de combler le manque de ressources. Le SSP se battra sur les lieux de travail et dans la rue contre les mesures d'austérité. Venez en masse à la manifestation intersyndicale des Services publics le jeudi 2 octobre 2025 à 18h à Montbenon (Lausanne).

ssp vaud

Constructions scolaires

POUR DES BÂTIMENTS DE QUALITÉ

Dans l'école obligatoire, les constructions scolaires sont un terrain complexe: les bâtiments appartiennent aux communes ou aux associations scolaires, mais le système scolaire relève du canton. Pour coordonner ces responsabilités, une Commission consultative propose au Conseil d'État des normes, censées garantir des infrastructures adaptées. Le SSP–Enseignement y participe afin de rappeler un principe essentiel: les écoles doivent se construire avec et pour celles et ceux qui y travaillent et y apprennent.

Or, dans les faits, les usager.ères sont trop souvent tenu.es à l'écart. Nous dénonçons ce déficit démocratique: ce sont les enseignant.es, et l'ensemble du personnel scolaire qui connaissent les besoins concrets des élèves et qui doivent être impliqué.es dans chaque étape.

Nos revendications sont claires. D'abord, des bâtiments exemplaires en matière écologique: les normes doivent imposer le standard Minergie-P-ECO ou équivalent, sans compromis. Et il faut assurer un contrôle réel du respect des prescriptions (ventilation, température, qualité de l'air). Afin d'assurer différentes formes de mobilité, des places vélo sécurisées ainsi que des vestiaires avec douche pour le personnel doivent être proposés. Finalement, au vu du réchauffement du climat, les cours doivent proposer un accès à l'eau et la proximité garantie de zones de verdure.

Ensuite, des écoles inclusives et égalitaires: cela commence par un règlement rédigé en langage épicène; des locaux spécifiques (salle d'allaitement, distributeurs de protections menstruelles dès la 7e, etc) ; des préaux pensés pour l'égalité filles-garçons.

Dans les classes, pas de compromis non plus. Le mobilier de base doit être obligatoire et non «recommandé»: bibliothèques, étagères adaptées aux élèves, grandes tables, rideaux opaques, prises électriques suffisantes. L'école a évolué et la présence de plusieurs adultes avec mobilier correspondant doit être anticipée.

Les salles des maître.sses doivent devenir de vrais lieux de pause et de convivialité : casiers fermés, fauteuils, machine à café, espace repas, prises électriques accessibles. Quant aux bureaux de consultation, ils doivent être attribués par spécialité pour garantir confidentialité et qualité du travail.

Enfin, nous nous opposons fermement à toute norme dégradée pour les classes provisoires ou les élèves issus de l'asile comme le DEF l'a décidé. Les élèves et le personnel n'ont pas à payer le prix de solutions temporaires au rabais.

Pour le SSP, une école de qualité passe aussi par des bâtiments de qualité. Nous continuerons à nous battre pour que les normes soient à la hauteur des besoins réels et pour que la voix des professionnel.les soit enfin entendue.

Gymnases

UNE RENTRÉE AU PAS DE CHARGE

En juin, 7 gymnases (Beaulieu, Bugnon, Burier, Cité, Morges, Nyon, Renens) ont adressé des résolutions à la DGEP sur l'atelier du 17 juin « évaluer à l'ère de l'IA » jugé très problématique : date en pleine session d'examens, absence de représentativité des gymnases sur cette question ; impossibilité de préparation collective et sérieuse à l'atelier ; manque de distance critique de l'intervenante. L'atelier a été maintenu par la DGEP, qui a cependant annoncé la prolongation des discussions entre septembre 2025 et juin 2026. Mais l'espoir que la DGEP entende les critiques formulées en juin s'est alors évaporé dans la chaleur caniculaire…

Le 15 juillet, le Directeur général de la DGEP, Lionel Eperon, a tenté d'intimider les Conférences des maître.sses des 7 gymnases en leur interdisant ce type de résolution. Le SSP a immédiatement contesté l'interprétation abusive par M. Eperon de l'art. 16 al. 3 du Règlement des Gymnases. Cet article prévoit en effet que la Conférence des maître.sses « […] collabore avec le directeur pour régler les questions relatives à la vie de rétablissement, en particulier en ce qui concerne les orientations pédagogiques […] ». Face à l'une des plus grande transformation du métier d'enseignant.e et de l'éducation, devrions-nous simplement nous taire ? Le SSP y voit une atteinte à la liberté d'expression des enseignant.es, droit fondamental pour lequel nous nous battons.

D'autre part, le SSP a pris connaissance, avec consternation, d'un courriel adressé fin juillet aux directions des établissements du postobligatoire par M. Meleder (Unité des systèmes d'information) concernant la désignation de représentant.es pour deux nouveaux ateliers thématiques d'EduNum. Or, les modalités problématiques, déjà soulignées en juin, se retrouvent : une communication trop tardive, décalée d'un établissement à l'autre et, dans certains cas, inexistante ; un délai d'inscription à l'atelier trop serré (25 août !) alors même que l'on ignore la date exacte et le contenu de l'atelier ; enfin, la démarche prévoit cette fois un profilage (« profil recherché ») et une sélection par les directions d'établissements, puis par la CDGV, des candidat.es à l'atelier. Ces éléments limitent drastiquement la participation des collègues à ces ateliers et la représentativité des participant.es « casté.es » par la CDGV ; il restreint la possibilité d'échanger et de réfléchir collectivement sur ces enjeux centraux pour notre travail.

Le SSP a déjà interpelé la DGEP à ce propos et ne manquera pas de revenir sur ces problèmes lors de la prochaine rencontre semestrielle DGEP-Syndicats dédiée au programme d'éducation numérique.

DES NÉGOCIATIONS ATTENDUES DE PIED FERME

Suite à l'exceptionnelle mobilisation du personnel des classes de 1-2P en juin dernier, nous avons obtenu l'ouverture de négociations sur les mesures permettant d'améliorer la situation à court, moyen et long terme. Eclairage.

En mars, le Grand Conseil vaudois a rejeté la pétition Plus de moyen pour les classes 1-2P qui demandait une prise en compte des difficultés spécifiques à l'enseignement avec de jeunes élèves. Suite à ce rejet, une AG lancée conjointement par les syndicats et les pétitionnaires, a débouché sur une journée de mobilisation le 16 juin. Cette journée fut couronnée de succès et c'est quelques 500 enseignant.es qui se sont réuni.es devant le DEF vêtu.es de vert et arborant crapauds en tous genre.

Si c'est les propos tenus par certain.es député.es de droite qui a mis le feu aux poudres, c'est bien la colère latente et l'épuisement des enseignant.es qui a déclenché la magnifique mobilisation de ce 16 juin. Les enseignant.es de 1-2P ne peuvent trop souvent plus faire leur métier dans des conditions viables. Au-delà de l'école inclusive et de ses enjeux, c'est aussi et d'abord les réalités des classes 1-2P qu'il faut prendre en compte. De jeunes enfants qui découvrent un nouveau lieu de vie, de nouvelles personnes et de nouvelles règles liées au fonctionnement de l'école, en d'autres termes qui doivent s'adapter à une nouvelle culture, doivent faire face à de nombreux défis. Les enfants de 4 ans qui découvrent la culture scolaire nécessitent un accompagnement particulier, ils ont fréquemment besoin d'un étayage individualisé et cela amène les enseignant.es à devoir faire des choix face à leur double mission à la fois éducative et pédagogique. Si quelques mesures sont prévues pour les enfants à besoin particulier, elles permettent rarement de soutenir les enfants de manière adéquate. Et dans la plupart des cas, les diagnostiques nécessaires pour obtenir des mesures d'accompagnement ne peuvent être obtenus vu la longueur des listes d'attente au PPLS.

Pour mener à bien sa mission, l'école doit repenser l'encadrement des jeunes élèves. Elle doit se donner les moyens de relever les défis que sont l'entrée à l'école et l'école inclusive. Des baisses d'effectif, du co-enseignement, une augmentation significative des places en PPLS sont des mesures nécessaires à prendre pour permettre une école de qualité.

Nous attendons du Chef du Département, Frédéric Borloz, qu'il prenne toute la mesure de la souffrance et des inquiétudes exprimées par le corps enseignant.

QUELLE SUITE ?

Grâce à l'exceptionnelle mobilisation des collègues, la position du DEF sur nos revendications a changé. Le lendemain de la journée d'action, nous rencontrions des représentant.es de la DGEO. Nous avons obtenu l'ouverture de négociation qui se dérouleront tout au long de l'année scolaire à travers une Plateforme. Les différents acteurices concerné.es par la petite enfance et l'entrée à l'école seront associé.es au processus. Une première séance autour de mesures urgentes devrait également avoir lieu courant septembre, dont le but sera comme son nom l'indique de définir des mesures implémentables immédiatement pour tenter de soutenir les classes et leurs enseignant.es.

Durant ce processus, le SSP défendra les revendications soutenues jusqu'ici par le collectif pour la pétition Plus de moyens pour les 1-2P. A savoir, des mesures qui soutiennent le groupe classe comme le co-enseignement généralisé et/ou une diminution du nombre d'élèves par classe. Le renforcement des ressources des PPLS pour que chaque élève qui en a besoin puisse avoir une place dans un délai raisonnable. Nous soutiendrons également le renforcement et la revalorisation des aides à l'intégration.

La DGEO nous a d'ores et déjà annoncé qu'elle n'entrerait pas en matière sur le co-enseignement généralisé, mais s'est dite ouverte à un dispositif «au besoin». Cet exemple nous montre, faut-il le rappeler, que la mobilisation de tout le personnel demeurera essentielle les mois à venir.

MANIFESTATION

CONTRE LES MESURES D'AUSTÉRITÉ

JEUDI 2 OCTOBRE 2025
18H
MONTBENON (LAUSANNE)

Contre les coupes et le démantèlement des services publics

Contre une politique fiscale irresponsable et les baisses d'impôts

Pour le maintien des engagements pris auprès des employé·es et usagères·ers

Pour défendre nos salaires et nos retraites

BRÈVES SYNDICALES

ALLAITER SUR SON LIEU DE TRAVAIL

Le DEF a consulté les syndicats sur un projet de directive pour permettre aux enseignantes qui le souhaitent de continuer à allaiter après leur reprise. Ce projet n'offre rien de plus que ce que la loi fédérale exige. Nous avons pu obtenir quelques améliorations, mais le résultat final manque sa cible.

L'enseignante aura droit à des périodes de décharge dans l'horaire, pour allaiter:

- De 3 à 5 périodes enseignées sur la journée: 1 période de décharge
- Plus de 5 périodes enseignées sur la journée: 2 périodes de décharge

Nous avons obtenu qu'elles puissent également être libérées au besoin durant le temps non-librement géré (sorties scolaires, conférences des maitre.sses, conseils de classe, réseaux, réunions avec les parents, etc).

Enfin, l'établissement doit mettre à disposition une pièce propre et tranquille, munie d'un siège confortable, garantissant une intimité suffisante et une protection contre les regards. Malheureusement, la directive se limite à «recommander» la mise à disposition d'un frigo et d'un lavabo, alors que cela nous semble élémentaire.

De manière générale, le SSP défend l'allongement des congés maternité et parentaux, seule solution pour soulager les femmes de la double charge de travail qu'elles endossent.

LA FOURCHETTE DE PÉRIODES

La «fourchette» est ce qui constitue l'écart entre le minimum et le maximum du nombre de périodes au contrat.

Elle ne peut exister que pour les temps partiels. Dans ce cas, l'écart prévu est de 3 périodes.

La/le directrice.eur doit vous garantir le minimum de votre fourchette. Il/elle peut, par contre, vous obliger, si les besoins de l'enseignement l'exigent, à travailler jusqu'au maximum de la «fourchette». Avec votre accord, la «fourchette» peut aller jusqu'à 5 périodes.

Le chef de service peut vous imposer 2 périodes de dépassement. Celui-ci peut être porté au maximum à 4, avec l'accord de l'intéressé.e.

Vous pouvez demander une modification de votre «fourchette», vers le haut ou vers la bas, ce qui implique un nouveau contrat. En cas de hausse, l'accord n'est pas automatique et dépend des heures disponibles. Mais si vous avez travaillé au-dessus de votre fourchette plusieurs années et que vous essuyez malgré tout un refus, contactez-nous.

Si vous souhaitez baisser votre taux momentanément, demandez un avenant à votre contrat. Celui-ci, valable 2 ans, renouvelable une fois (donc 4 ans maximum) garantit de retrouver son taux initial.

ENCHAÎNEMENT DE CDD

Le SSP a sollicité la DGEP ce printemps sur l'usage abusif et en augmentation des contrats de durée déterminée (CDD) au gymnase. La DGEP nous a répondu que si effectivement depuis 2017 les CDD étaient en augmentation, il n'y avait pas lieu de s'en inquiéter, ni d'y voir une précarisation des conditions de travail. Dans les faits, les situations qui nous sont remontées des établissements sont très problématiques et risquent de s'accentuer.

Le cadre légal est pourtant clair: le CDD doit rester exceptionnel et ne peut pas être renouvelé plus de trois fois, ni dépassé quatre ans. Sinon, il devient automatiquement de durée indéterminée.

La DGEP a rappelé la volonté du DEF de privilégier l'engagement en CDI. En conséquence, l'engagement de prof en CDD ne se justifierait qu'éventuellement pour des «queues de poste», soit pour quelques périodes résiduelles et/ou des remplacements sur plusieurs mois. Or, le SSP a recensé plusieurs cas où des enseignant.es ont vu leur CDD être renouvelé 2, 3, et même 4 fois, alors que leur contrat porte sur des périodes pérennes. Nos discussions avec la DGEP vont continuer cet automne. N'hésitez pas à nous contacter si vous êtes concerné.es.

INFORMATIONS - ADHÉSION

Le SSP-Enseignement est le groupe du Syndicat suisse des services publics qui réunit les enseignant-e-s du canton de Vaud, sans distinction de statut, de l'école obligatoire et du postobligatoire. Le SSP regroupe dans tout le pays plus de 35 000 salarié-e-s accomplissant des tâches d'intérêt public (enseignement, administration, santé, social,...) dont près de 5000 enseignant-e-s. Il est membre de l'Union syndicale suisse.

RÉDACTION

Comité SSP-Enseignement.

SYNDICAT DES SERVICES PUBLICS
AVENUE RUCHONNET 45
CASE POSTALE 1324
1001 LAUSANNE
T 021 341 04 10 / F 021 341 04 19
VAUD@SSP-VPOD.CH

Pour plus d'informations sur nos activités, consulter les anciennes lettre d'informations et trouver les prises de position du SSP :

HTTP://VAUD.SSP-VPOD.CH

FACEBOOK : SYNDICAT SSP VAUD